

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2422

présenté par

Mme Sebaihi, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, Mme Chatelain, M. Bayou, Mme Belluco,
 M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
 Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, M. Taché,
 Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	100 000 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	100 000 000
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE**Cet amendement d'appel vise à alerter sur la situation des SIAO en France.**

Cet amendement abonde le programme « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » de 100 millions d'euros, fléchés sur la mission 12 « Hébergement et logement adapté ».

Le service public « De la rue au logement » est bloqué à tous les niveaux. Il y a un goulot d'étranglement entre la rue et l'hébergement, avec moins d'un tiers des demandeurs d'hébergement satisfaits. Par la suite, il existe un goulot d'étranglement entre l'hébergement d'urgence ou intermédiaire et le logement. Au milieu de cette détresse, les travailleurs sociaux des SIAO tiennent comme ils le peuvent. Ils sont régulièrement en grève pour réclamer de meilleures conditions de travail. A titre d'exemple, un écoutant social du 115, en première ligne de la détresse des usagers, gagne à peine un peu plus d'un SMIC pour des horaires souvent en décalés, et 7 jours sur 7. Bien souvent d'ailleurs, cet écoutant n'aura aucune solution à apporter aux personnes en demande.

La filière médico-sociale doit être revalorisée massivement afin d'humaniser les conditions de travail de ceux qui sont en première ligne et à qui nous avons rendu hommage, tout autant qu'aux soignants, durant la crise du Covid 19 et qui n'ont obtenu la prime exceptionnelle de cette période qu'avec des forceps.

Ne précarisons pas ceux qui travaillent déjà pour les précaires.

Afin de respecter les règles de recevabilité au titre de l'article 40, cet amendement procède aux équilibres suivants :

- Il abonde en AE et CP l'action 12 « Hébergement et logement adapté » du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » de 100 millions d'euros.

- Il retire en AE et CP 50 millions d'euros à l'action 11 « FNADT section locale » du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » et 50 millions d'euros à l'action 12 « FNADT section générale »

Il est entendu que les auteurs de cet amendement entendent du Gouvernement la levée des minoration des AE et CP des actions 11 et 12 du programme 112.